

Jonquière, le 26 octobre 1999

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

À l'attention de Mme France Carter, secrétaire du BAPE

Objet: Présentation de mémoire

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec
(2^{ième} partie)

Madame,

Dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, nous vous présentons dans ce document, nos points de vue généraux sur le sujet précité et, par la même occasion, ceux touchant plus spécifiquement la gestion des eaux souterraines. Au préalable, nous désirons souligner que nos opinions s'appuient sur de nombreuses expériences et la réalisation d'une multitude d'études de reconnaissance des milieux géologiques et hydrogéologiques régionaux et sur la gestion de projets de mise en valeur des ressources hydriques souterraines. Ces études remontent jusqu'à 1967 dans le cas de celles réalisées par notre firme et depuis 1985, dans le cas de celles réalisées par le soussigné, actuellement directeur de la division hydrogéologie de notre entreprise. La connaissance des nombreux problèmes de gestion d'eaux aux États-Unis a aussi été considérée dans l'élaboration de ce document.

Tout d'abord, mentionnons que la capacité de garantir des eaux de bonne qualité favorise le développement de notre territoire. Fort heureusement, notre région est généralement choyée à cet égard et ce, tant en terme de qualité que de quantité. Il est donc important de préserver cette situation favorable. À une époque où le développement du territoire s'effectue de plus en plus rapidement, nous croyons qu'il y a lieu, à court terme, d'intégrer la protection et la saine gestion des eaux dans les processus de décision de développement du territoire. Dans le cas des eaux souterraines associées à des aquifères, cet avis est d'autant plus pertinent que l'impact de l'altération de la qualité d'un aquifère peut être ressenti à relativement long terme comparativement à des problèmes d'altération de cours d'eau de surface. De plus, les coûts de restauration de la ressource "eau souterraine" peuvent être prohibitifs (les Américains en savent

quelque chose). Dans ce contexte, nous croyons qu'il y a lieu de tirer profit des connaissances et expériences des hydrogéologues œuvrant dans les firmes privées. Ces professionnels possèdent déjà des quantités appréciables d'informations (bases de données) et une vaste expertise qui pourrait servir aux gestionnaires des différents paliers de gouvernement (provincial, MRC et municipal) afin que ces derniers puissent prendre des décisions éclairées et préventives dans la

Par ailleurs, nous avons entendu à maintes reprises que la gestion de l'eau au Québec implique la cartographie des aquifères. Cette affirmation est selon nous prématurée. En effet, la cartographie n'est qu'un outil de gestion qui pourrait éventuellement être utile. Cependant, il importe avant tout de définir le cadre et les objectifs de gestion. Selon nous, ces aspects devraient être avancés par le ministère de l'Environnement du Québec et appliqués par des représentants locaux (MRC ou municipaux) de concert avec les experts en hydrogéologie des firmes privées du milieu. Selon nous, cette approche permettrait d'uniformiser les règles en matière de développement du territoire à l'échelle provinciale tout en tenant compte des

Enfin, nous croyons que nous disposons d'un outil de développement exceptionnel: des eaux souterraines de qualité et de plus, renouvelables. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de travailler en concertation pour mettre cet avantage concurrentiel en valeur. Au terme de nombreuses réflexions et d'études sur le sujet, nous croyons qu'il y a possibilité d'y arriver dans le respect des autres utilisateurs du territoire. Cela implique d'après nous de faire connaître l'hydrogéologie et les outils disponibles pour bien gérer les eaux des aquifères. Parmi ces outils, mentionnons les méthodes de calculs de la réalimentation des aquifères et de prévision du comportement des nappes et le suivi d'instrumentation pour vérifier les prévisions et corriger des situations préoccupantes d'un point de vue environnemental. À cet égard, nous avons maintes fois constaté que les préoccupations des citoyens face à la mise en valeur de nos ressources

Comparativement à la mise en valeur de nos richesses naturelles, les risques écologiques de la mise en valeur des ressources hydriques sont somme toute très limités. Le développement de cette ressource s'inscrit donc très bien dans le cadre d'un plan de développement durable.

Enfin, nous suggérons que le ministère de l'Environnement du Québec joue un rôle accru dans l'élaboration d'un cadre de développement des projets de mise en valeur de cette ressource renouvelable de même que pour la gestion des litiges advenant des conflits d'usage du territoire.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

TECHMAT INC.

François Tremblay, ing. M. Sc.
Directeur de la division hydrogéologie

FT/nf